



SESSION DE DROIT

L'élection du président à la loupe

Judi 2 avril, l'Assemblée départementale a procédé à l'élection de son président. Pierre Camani, conseiller départemental des Coteaux de Guyenne a été réélu.

10 h 00 : réunis en session plénière pour la 1^{re} fois depuis le 2^e tour des élections départementales, les 42 conseillers départementaux prennent place dans l'hémicycle. Pierre Costes, conseiller départemental du Val du Dropt et doyen de l'assemblée, ouvre la séance, comme les textes l'imposent. Il est assisté de Clémence Brandolin-Robert, conseillère départementale d'Agen 4, benjamine de l'assemblée.

par leur groupe respectif. Les conseillers départementaux vont tour à tour dans l'isoloir et déposent en sortant leur bulletin dans l'urne.

10 h 40 : le dépouillement débute en présence des scrutateurs. Pour être élu président, le candidat doit recueillir au moins 22 voix. Pierre Camani est réélu à la majorité (26 voix et 16 bulletins blancs). Il retrouve le siège qu'il occupe depuis mars 2008. Il appelle aussitôt son 1^{er} vice-président à le rejoindre : Patrick Cassany.



10 h 25 : le dépôt de candidatures à la présidence du Conseil départemental s'effectue rapidement. Et pour cause, seul Pierre Camani est proposé à sa succession par Patrick Cassany, conseiller départemental de Villeneuve 2. Pierre Costes invite trois élus à assurer la fonction de scrutateur : Daniel Borie (Fumélois), Jean-Pierre Moga (Tonneins) et Christian Delbrel (Agen 1) sont désignés



10 h 45 : une fois installé à la tribune, Pierre Camani, à travers son allocution, évoque les élections, entachées par le fort taux d'abstention et la poussée du Front national. Il revient ensuite sur le travail accompli par son équipe durant les sept années écoulées. Le président du Conseil départemental conclut sur les politiques et projets déployés prochainement.



EXTRAIT DU DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT CAMANI

à l'occasion de la session de droit du 2 avril 2015

[...] Je me réjouis profondément du nouveau visage de cette assemblée. Au-delà du profond renouvellement issu de ces élections, la parité aura permis à de nombreuses femmes de briser enfin le « plafond de verre » du mandat politique.

C'est une magnifique avancée pour notre vie démocratique et c'est un réel supplément d'âme pour le nouveau Conseil départemental.

Avec 64 % de nouveaux élus, jamais notre institution n'avait été aussi profondément renouvelée. Désormais à l'image de la société lot-et-garonnaise, le Conseil départemental a su prendre le virage de la modernité. Je suis convaincu que cette évolution, pour ne pas dire cette révolution, redonnera une grande vitalité à notre collectivité et à notre démocratie locale.

Plus que jamais, le Conseil départemental est une collectivité d'avenir qui fonde sa légitimité dans l'action de proximité pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et préparer l'avenir.

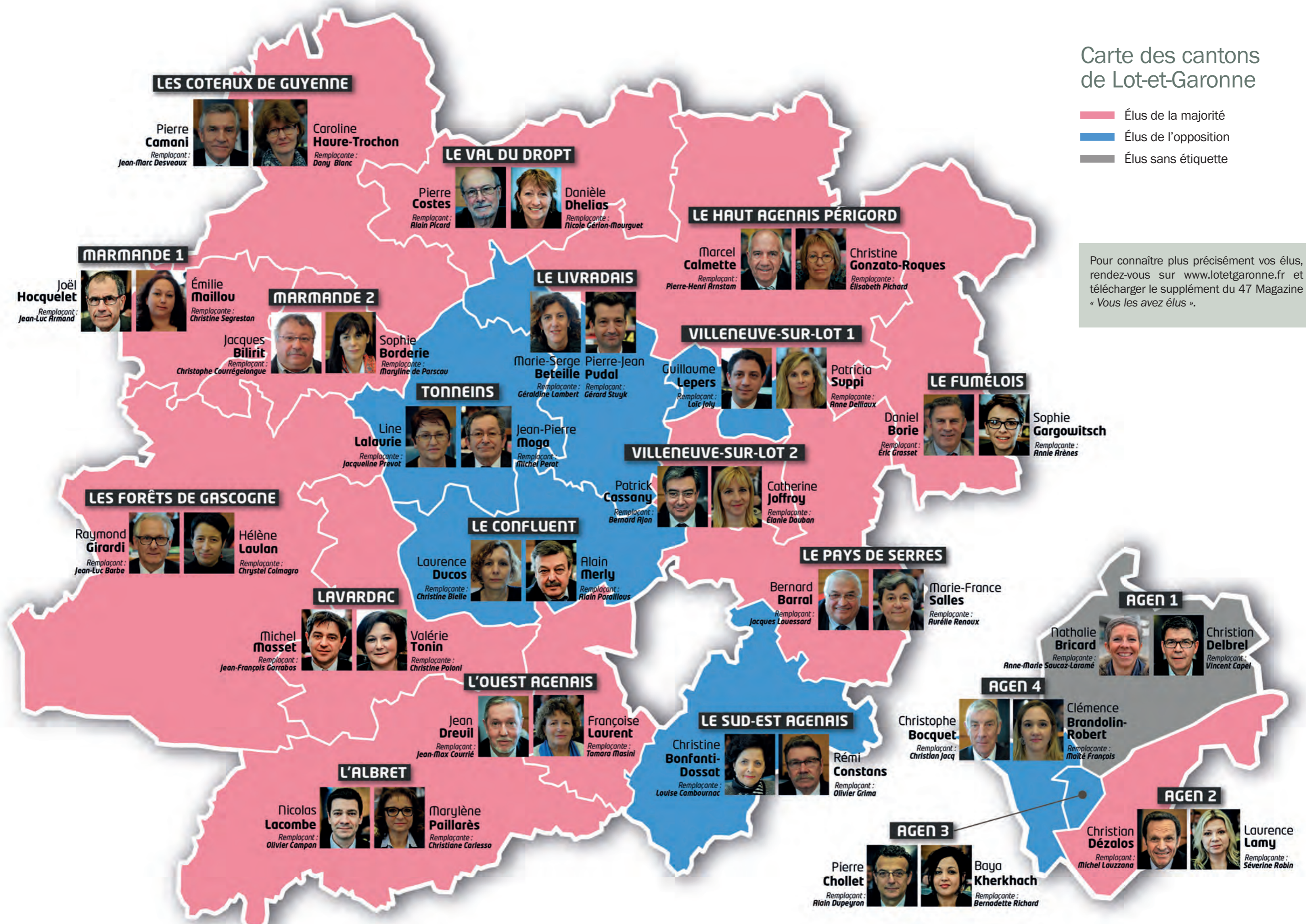
Le nouveau Département, désormais conforté, trouvera toute sa place dans l'espace rural. Il sera le garant d'une juste péréquation financière entre les territoires. Pour moi, vous le savez, il n'existe pas de Lot-et-Garonnais de seconde zone. Que l'on vive à Boussès ou à Agen, chaque citoyen doit être traité avec le même respect et la même considération.

Voilà la marque que je souhaite imprimer à notre Conseil départemental. À l'image de la Conférence des territoires, instance de dialogue avec les intercommunalités que j'ai instaurée, le Département doit fédérer et rassembler pour créer les conditions d'un développement plus harmonieux et plus équilibré des territoires [...]

Carte des cantons de Lot-et-Garonne

- Élus de la majorité
- Élus de l'opposition
- Élus sans étiquette

Pour connaître plus précisément vos élus, rendez-vous sur www.lotetgaronne.fr et télécharger le supplément du 47 Magazine « Vous les avez élus ».



COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Les commissions spécialisées, au nombre de neuf, étudient les dossiers en lien avec leurs compétences. Elles proposent des avis de financement au regard des différents régimes d'aide du Conseil départemental. Après examen par la commission *ad hoc*, les dossiers sont soumis à la commission permanente et/ou à l'assemblée départementale.

Commission	Président
Action sociale, Insertion et Habitat	Sophie Borderie
Administration générale et Ressources humaines	Marie-France Salles
Agriculture, Forêt et Environnement	Raymond Girardi
Aménagement du territoire, Infrastructures et Transport	Patrick Cassany
Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative	Catherine Joffroy
Développement durable	Sophie Gargowitsch
Développement économique, Tourisme et Politiques contractuelles	Jacques Bilirit
Éducation et Transports scolaires	Nicolas Lacombe
Finance, Patrimoine et Évaluation des politiques publiques	Christian Dézalos

Les vice-présidents

- **Patrick Cassany** - Président de la Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Transport
- **Marie-France Salles** - Présidente de la Commission Administration général et Ressources humaines
- **Jacques Bilirit** - Président de la Commission Développement économique, Tourisme et Politiques contractuelles
- **Sophie Borderie** - Présidente de la Commission Action sociale, Insertion et Habitat
- **Raymond Girardi** - Président de la Commission Agriculture, Forêt et Agriculture
- **Catherine Joffroy** - Présidente de la Commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative
- **Christian Dezalos** - Président de la Commission Finance, Patrimoine et Evaluation des politiques publiques
- **Sophie Gargowitsch** - Présidente de la Commission Développement durable
- **Nicolas Lacombe** - Président de la Commission Éducation et Transport scolaire
- **Daniel Borie** - chargé du Sport
- **Laurence Lamy** - chargée de la Citoyenneté
- **Christine Gonzato-Roques** - chargée de l'Enfance et de la Famille

Délégation

- **Marcel Calmette**, délégué du président chargé des Langues régionales
- **Pierre Costes**, délégué du président chargé de l'Habitat et de l'Insertion
- **Joël Hocquet**, délégué du président chargé de la Démographie médicale
- **Michel Masset**, délégué du président, chargé de l'Avenir des territoires ruraux

COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente se réunit tous les mois afin de délibérer sur les affaires courantes et statue de manière définitive sur les dossiers, en tenant compte de l'avis formulé par les commissions spécialisées.

Comme durant le mandat précédent, le Président du Conseil départemental a décidé de faire siéger l'ensemble des conseillers départementaux à cette commission. De cette manière, la majorité réaffirme sa volonté de transparence dans les processus de décision, avec un mode de fonctionnement plus démocratique. Cela renforce également l'efficacité du travail fourni par les élus puisque tous auront une meilleure connaissance, donc une meilleure maîtrise, des dossiers.

